



Prime Covid-19... Classification... Toujours rien pour les UGECAM ! Grève de tous les salariés des UGECAM Mardi 16 juin 2020

A l'heure où tous les jours le gouvernement annonce des primes pour les salariés ayant fait face à la crise (soignants, enseignants, agents administratifs, caissier.e.s...), annonces reprises en boucle par tous les médias... Les salariés des UGECAM ne voient rien venir ! Nos directions locales restent muettes sur le sujet, se cachant derrière un arbitrage national... Tous jouent la montre, attendant la période d'été peu propice à la mobilisation, pour réduire cette prime à minima et au minimum de bénéficiaires.

Les salariés des UGECAM ont été en première ligne pendant cette crise. Hier nous étions des héros, aujourd'hui on souhaite nous oublier au plus vite. Notre employeur l'a clairement dit, il n'ira pas chercher d'enveloppe supplémentaire pour la revalorisation de nos professions, alors même qu'à ce jour plusieurs de nos métiers du soin, de l'éducatif et de la rééducation sont déclassés. Pire pour éviter les débats, à la surprise de toutes les organisations syndicales, il relance les négociations (en pleine période de déconfinement ne permettant pas la tenue de réunions en présence de tous les intervenants) souhaitant les boucler début juillet !



Le mépris persiste et prime !

Le président de la République a affirmé que «le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant et de tirer toutes les conséquences», notamment en terme de rémunérations pour les personnels de nos secteurs d'activité. Après les belles paroles, il est temps de passer aux actes...

Le mépris a assez duré. Une seule réponse : la mobilisation

Si l'on attend, nous n'obtiendrons rien ou que des miettes !

Tous ensemble, exigeons haut et fort :

Une prime immédiate d'un minimum de 1000 euros pour l'ensemble du personnel et la revalorisation de nos emplois

Mardi 16 juin

Grève unitaire de tout le personnel des UGECAM

Notre syndicat a déposé un préavis de grève sur la journée (ou nuit), 1/2 journée, où 55mn (en début ou fin de poste). Déclarez-vous gréviste auprès de votre cadre ou du service RH, selon votre choix (journée ou nuit, matin ou soir sur la 1/2 journée ou 55mn en début ou fin de poste).

Du fait des mesures sanitaires, nous ne prévoyons pas de rassemblement devant les établissements